

gouvernement, si bien que le public en est venu à manifester un intérêt inhabituellement soutenu pour les questions débattues à la Conférence. Entre l'ouverture de la réunion préparatoire de la CSCE en juin 1977 et la présentation du discours canadien en octobre, le Ministère a recueilli 36 articles et éditoriaux parus dans 13 quotidiens canadiens et reçu directement ou indirectement 3,340 lettres traitant des droits de la personne en Union soviétique et en Europe de l'Est. L'activité d'*Amnesty International*, de l'Église et des groupes ethniques sur les lieux mêmes y était certes pour quelque chose, mais les interventions provenaient de toutes les régions du Canada et insistaient généralement pour que le gouvernement adopte à Belgrade une position ferme sur les droits de la personne et les questions humanitaires. Il ressortait clairement de ces lettres, articles et rencontres avec quelques universitaires et groupes d'intérêt que le Canada devait faire comprendre aux autres délégations que «la question de la crédibilité est cruciale si l'on veut que le peuple canadien donne son appui à la politique de détente». Malheureusement pour lui, cet objectif s'est révélé au-dessus de ses forces, comme c'est si souvent le cas dans les négociations multilatérales où il exerce peu d'influence. Peu importe, l'échec dans les faits n'implique pas qu'il faille renoncer à la lutte: la prochaine tâche des groupes d'intérêt sera de définir un nouvel ensemble de recommandations et de mesures d'application qui tiennent compte des contraintes institutionnelles, internationales et nationales auxquelles s'est heurtée la présente série de rencontres diplomatiques. Car dans la plupart des situations de ce genre, un public éclairé peut, comme on l'a vu parfois, jouer un rôle utile qui mérite d'être connu et apprécié à sa juste valeur pour que s'engage un dialogue constructif entre les citoyens et les autorités.

#### **Le flot des lettres**

L'écrit demeure le moyen d'intervention directe le plus employé par ceux qui forment ce public éclairé. Au début des années 70, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures recevait annuellement un peu plus de 6 000 interventions par écrit sur toutes les questions qui touchent les relations extérieures du Canada. En 1973, les Canadiens se sont pris d'un véritable engouement pour les lettres ouvertes aux journaux. Le ministère des Affaires extérieures a lui aussi ressenti les effets de cette vague puisqu'il a reçu cette année-là 10,467 interventions par écrit; ce nombre a légèrement augmenté l'année suivante avant de redescendre à son niveau actuel d'environ 7,000 par année, soit précisément 7,456 en 1976 et 7,056 en 1977. Et il ne s'agit là que des interventions adressées au cabinet du secrétaire d'État, car on ne dispose d'aucune statistique sur celles que reçoivent directement les fonctionnaires de l'État. Quarante pour cent des lettres reçues en 1977 étaient de simples demandes

de renseignements, pour la plupart envoyées directement à la Direction de l'information ou aux directions d'exécution, et sept pour cent portaient sur l'assistance consulaire, dont plus d'un demi-million de cas sont actuellement soumis au Ministère chaque année. Parmi les questions qui touchent de plus près la politique canadienne, celles qui ont le plus retenu l'attention sur une base mensuelle ont été le soutien économique du Chili (87 interventions en mai), les restrictions soviétiques sur les importations de pain azyme (84 protestations en mars) et la demande canadienne d'institution d'une enquête en Ouganda (73 interventions en faveur en mars et 111 en avril).

Les interventions par écrit prennent habituellement la forme de lettres personnelles, de pétitions ou de réponses à des appels d'opinions de tous genres (les coupons-réponses reçus à la suite de telles initiatives ne sont pas comptés dans les chiffres susmentionnés). La plus efficace d'entre elles serait une lettre personnelle d'au plus deux pages dactylographiées abordant succinctement les trois points suivants: a) la nature du problème, b) les solutions proposées et c) les raisons pour lesquelles il faut agir sans tarder ou placer le problème aux premiers rangs des priorités du Ministère. Évidemment, le Ministre ne peut répondre personnellement à toutes les lettres, mais il a tout de même l'occasion de consulter les statistiques sur la correspondance reçue et de lire certaines lettres et réponses. En ce qui concerne la politique touchée par une intervention, le fait à retenir est que la réponse à toute lettre sérieuse doit être rédigée par l'agent même qui est chargé de suivre au jour le jour l'évolution du secteur d'activité visé. Cela veut dire que le fonctionnaire chargé au premier chef de faire des recommandations de politique doit aussi répondre aux lettres qui lui parviennent et qui sont susceptibles d'apporter de nouvelles idées ou d'ouvrir de nouvelles perspectives. D'autres formes d'intervention par écrit ont moins d'impact parce que les gens ont trop souvent tendance à apposer leur signature sur un document par pure amitié envers l'auteur et non parce qu'ils comprennent réellement le problème et se préoccupent de sa solution. Par ailleurs, les plaidoyers du genre «Attendu que . . . » fournissent rarement au responsable la moindre précision sur la politique à adopter après avoir suivi la ligne de conduite recommandée. Sans organisation apparente, les citoyens soucieux de leurs intérêts peuvent certes exercer la pression voulue en exprimant leurs opinions dans des lettres personnelles provenant des quatre coins du pays, mais il est rare que le Ministère reçoive des avis unanimes sur un sujet donné.

#### **Questions de violation des droits**

C'est dans les questions de violation des droits de la personne et de réunion des familles que les interventions écrites touchant la politique ont été le plus efficaces – mises à